

SÉANCE DU 13 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170313-DEL020-17-DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017

DELIBERATION N° DEL020-17

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars 2017 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 7 mars 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, G. LE CLOAREC, C. ROULAND, C. TISON, et MM. J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^r BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 13 mars 2017)
Mme BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 février 2017)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 12 mars 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 13 mars 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 8 mars 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Andy DUSSERRE
M^{me} Christine PICCA

M^{me} Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un ascenseur à l'école primaire René Cassin – demandes de subventions.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les travaux de création d'un ascenseur à l'école primaire René Cassin qui n'avaient pu démarrer en 2016 pour cause de marché infructueux auront lieu à l'été 2017. Selon le planning prévisionnel, ce chantier se déroulera entre la première quinzaine du mois mai et la dernière semaine du mois d'août. Il comprend les 7 lots ci-dessous :

- Lot n° 1 : VRD – Terrassement – Maçonnerie – Etanchéité – Sols – Désamiantage
- Lot n° 2 : Charpente – Couverture – Zinguerie – Bardage
- Lot n° 3 : Ascenseur
- Lot n° 4 : Menuiseries – Garde-corps
- Lot n° 5 : Electricité – Courants faibles
- Lot n° 6 : Chauffage – Plomberie – VMC
- Lot n° 7 : Cloisons préfabriquées sanitaires – Doublages – Faux-plafonds – Peintures

D'après le chiffrage estimatif le plus récent, le coût de cette opération se montera à 248 800 € HT. Elle sera financée comme suit :

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Conseil départemental de l'Isère Dotation territoriale	43 200 €
Préfecture de région FSIL	62 200 €
Préfecture de l'Isère DETR	49 760 €
Autofinancement - Commune de Gières	93 640 €
TOTAL	248 800 €

S'agissant du soutien du conseil départemental, la ville de Gières pourra mobiliser la subvention de 43 200 € dont l'attribution lui a été notifiée en mars 2016.

Afin d'obtenir des financements complémentaires dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de l'autoriser à monter, déposer et signer les demandes de subventions afférentes à ces différents dispositifs ainsi qu'à tout autre programme d'aide auquel ce projet serait éligible.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 13 mars 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.